

● (1140)

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Et vous, vous n'aidez pas le pays non plus.

**M. Gillies:** Comment pouvez-vous aider le pays si vous perdez de l'argent chaque fois que vous faites une vente ou presque?

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE LA CIRCULATION DE PÉTROLIERS DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA—DEMANDE DE RAPPORT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques semaines, le ministre a déclaré qu'un accord avec les États-Unis sur la question des pétroliers qui feront la navette dans le détroit de Juan de Fuca était sur le point d'intervenir; or, cette question intéresse énormément la Colombie-Britannique car à l'heure actuelle plus de 550 pétroliers circulent dans ce détroit. Quand le pipe-line Alyeska sera terminé et que le pétrole se rendra jusqu'à Valdez, un plus grand nombre de pétroliers encore transporteront le pétrole jusqu'à Cherry Point. L'accord est-il intervenu? Le cas échéant, quelle en sont la nature et les conditions, particulièrement en ce qui a trait aux mesures de contrôle des déversements d'hydrocarbures et des indemnités pour les riverains qui auront peut-être à en souffrir?

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, les négociations menées avec les États-Unis ont progressé de façon satisfaisante, et un grand nombre de questions ont été réglées. Je crois qu'il reste en suspens six ou sept questions qui font l'objet de discussions entre les deux équipes de négociation. Hier, quand je me suis entretenu avec les membres de l'équipe de négociation du Canada, nous avons décidé quelle position adopter à l'égard des questions pendantes, et je communiquerai avec le secrétaire d'État américain pour lui faire part de nos propositions à ce sujet. Nous procéderons ainsi dans l'espoir de régler ces questions plus rapidement qu'elles ne le seraient pas des négociations de type conventionnel. A l'heure actuelle, il m'est impossible de préciser cette position pour le député, mais je puis lui dire ceci: une fois l'accord signé, il faudra quand même compter un certain temps avant qu'il ne soit ratifié par le Congrès. C'est la procédure américaine qui veut cela. Je crois savoir que le système peut fonctionner sur une base volontaire, comme cela se fait dans la majorité des cas actuellement.

Pour ce qui est des questions plus précises, je suis sûr que le député comprendra que je préférerais ne pas aborder des points comme l'indemnisation et d'autres points du genre qui sont discutés dans un contexte global avant qu'un accord ne soit intervenu—du moins je l'espère. Je voudrais cependant

### Questions orales

assurer le député que ces questions, dont je lui accorde qu'elles revêtent une grande importance, font l'objet de discussions et que certaines d'entre elles ont été résolues.

#### LE CONTRÔLE DES PÉTROLIERS BATTANT PAVILLON DE COMPLAISANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse, mais je suis certain qu'il sait, comme les autres députés, que les premiers pétroliers quitteront bientôt Valdez, en Alaska, et les personnes qui seront menacées ont bien hâte de connaître les mesures d'indemnisation envisagées.

Je voudrais poser cette autre question au ministre. Puisqu'il a été question d'importer à Cherry Point du pétrole d'Indonésie, ce qui amènerait encore 80 autres pétroliers en plus de ceux qui sillonnent déjà le détroit Juan de Fuca, quelles mesures seront prises à l'intérieur de la zone de 200 milles pour contrôler les navires battant pavillon de complaisance qui apporteront probablement du pétrole de l'Indonésie et de l'Extrême-Orient? Jusqu'à présent ces navires ont échappé aux contrôles, aux mesures adéquates pour prévenir les épanchements, aux règlements concernant la vidange des réservoirs dans les eaux canadiennes. Le ministère a-t-il veillé, par un accord quelconque à protéger le plus possible les habitants de la côte ouest du Canada et à s'assurer que la côte ouest ne sera pas le dépotoir des déchets pétroliers répandus par ces navires insuffisamment équipés pour naviguer dans ces eaux dangereuses?

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, les navires étrangers, c'est-à-dire autres qu'américains ou canadiens, qui ne sont pas désignés, comme la Chambre le sait, dans une entente bilatérale avec les États-Unis posent des problèmes considérables, puisqu'il est difficile de conclure une entente internationale. Lors de la dernière conférence sur le droit de la mer qui vient de se terminer à New York, le Canada a pris une position très vigoureuse à propos du contrôle par l'État côtier ou l'État portuaire de la zone de 200 milles. Certains pays s'y opposent énergiquement. Par conséquent, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord international à cette occasion. Je sais que mes collègues du ministère des Transports et du ministère de l'Environnement ont dressé certains plans et projettent certaines activités en ce qui concerne cette zone, mais je répète qu'il n'existe pas d'entente internationale et qu'il pourrait être difficile d'établir notre influence au-delà de la mer dite territoriale, jusqu'à 200 milles de nos côtes.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une courte question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme le député a déjà obtenu dix minutes, je pense avoir été assez généreux.